

Les ralliés, 20 ans après, à l'épreuve des faits

Publié le 1 juin 2008
Abbé François-Marie Chautard
20 minutes

Des compromis doctrinaux

20 ans après, le constat est accablant. Comme le notait M. **l'abbé de Cacqueray** le 22 avril 2007,

Au fur et à mesure que se sont ralliés à la Rome conciliaire différents monastères, instituts ou prêtres isolés, il s'est toujours produit un affadissement, un gauchissement des idées qui s'est d'abord opéré par le remplacement ou le détournement de sens d'un mot puis de quelques-uns. Il suffit d'avoir consenti à l'un d'entre eux - car il existe normalement une cohérence dans une pensée - pour qu'il en amène d'autres à germer, qui vont lui imposer peu à peu une tout autre orientation. Quelques années après, l'on se frotte les yeux en se demandant comment il est possible qu'un tel fossé ait pu se creuser.

« *L'abbé Laguérie à la croisée des chemins, La Porte Latine.*

Ouvrons justement les yeux, car doctrinalement, ces instituts ont cédé sur :

1. La messe. Curieusement, ces instituts qui passent pour être les champions de la liturgie ont tous lâché sur ce point en reconnaissant la légitimité de la nouvelle messe et en se taisant logiquement sur la nocivité de celle-ci. Mentionnons **Dom Gérard**, abbé du Barroux (le 27 avril 1995), **Mgr Wach**, supérieur du Christ-Roi (le 21 décembre 1991), **Mgr Rifan**, supérieur de l'Institut saint Jean-Marie Vianney de Campos (le 8 décembre 2004) qui ont tous concélébré dans le nouveau rite. Nous pourrions citer également et abondamment la revue *Sedes Sapientiae* qui défendait la parfaite orthodoxie de la nouvelle liturgie ou **M. l'abbé Ribeton**, supérieur actuel du district de France de la FSSP ou encore messieurs **les abbés de Tanouärn et C. Héry** (de l'IBP) défendant l'un la légitimité, l'autre la valeur du nouveau rite.

2. La liberté religieuse : c'est le cas du Barroux avec la justification de la liberté religieuse par le **père Basile** dans sa très longue thèse ; c'est le cas de l'IBP, avec un article de l'abbé C. Héry qui encense le passage du Discours de **Benoît XVI** de décembre 2005 où il est question de la liberté religieuse ;

3. L'ecclésiologie du *subsistit in* avec le ralliement enthousiaste de M. **l'abbé Ph. Laguérie** à l'interprétation désormais classique de Rome ;

4. L'œcuménisme. Voici ce qu'osait déclarer il y a quelques années, l'ancien supérieur et cofondateur de la Fraternité Saint-Pierre, M. **l'abbé Bisig** :

Je ne vois rien de mauvais dans le fait que des catholiques se donnent un rendez-vous avec des non-catholiques, qu'ils s'entretiennent avec eux, etc. Assise avait en un certain sens, une grande importance, dans la mesure où, dans le cadre de la prière pour la paix, se rencontraient les fidèles des différentes religions .

5. Du nouveau code de droit canonique que tous ces instituts ont adopté sans sourciller.

Et la liste pourrait se rallonger encore. Un dernier point à ce sujet. Pas un mot, pas l'ombre d'une critique à l'égard des scandales doctrinaux de Rome. Il n'y aurait que ce silence à mettre à la charge de ces instituts ainsi muselés, cela serait une preuve suffisante que cette attitude de soumission à la Rome moderniste reste vouée à l'échec.

A la merci de Rome et des évêques.

Les (relativement) récents déboires de la Fraternité Saint-Pierre en France en 2006 : récupération par les diocèses des centres paroissiaux de Versailles, Lyon et Orléans, manifestent que la soumission aux évêques s'accompagne d'un frein non négligeable à l'apostolat. A ce titre, la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X manifeste par les coudées franches dont elle dispose qu'il est bien plus facile d'ouvrir pour la tradition à l'extérieur des structures ordinaires. Combien de refus ne faut-il pas essayer, combien de démarches ne faut-il pas entreprendre avant d'obtenir quelques bienfaits des évêques .

Du reste, ces difficultés avec les autorités locales ne sont que l'écho des pressions romaines. Rappelons-nous qu'en 1999, lorsque le supérieur de la Fraternité Saint-Pierre, **M. l'abbé Bisig**, voulut s'opposer à la frange gauche de sa société, Rome donna raison à celle-ci, attribua à tout prêtre de la FSSP le droit de célébrer selon le nouveau rite et imposa un nouveau supérieur bi-ritualiste en 2000.

L'abandon de poste

A la lumière, d'une part, de cette soumission imprudente à des structures ecclésiastiques aux mains de modernistes, et, d'autre part, de tous ces gauchissements, déviances et renoncements sur des questions liées intimement à la foi, on a l'impression de se trouver face à un abandon de poste, une diminution de l'esprit de combat. Comme le disait d'ailleurs **E. Hello** dans *L'Homme* :

« quand un homme qui aimait la vérité cesse de l'aimer, il ne commence pas par déclarer sa défection ; il commence par moins détester l'erreur ».

Une division profonde et durable

Cette reddition pratique et doctrinale d'une partie du bloc jusqu'alors homogène de la Tradition a inévitablement conduit à une division profonde et durable. On peut en effet remarquer que, dans la quasi-totalité des cas, Rome n'a accordé certaines libertés traditionnelles qu'à des anciens de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.

A chaque fois qu'une prétendue ouverture de Rome s'est faite en faveur de la Tradition, elle s'est accompagnée de divisions au sein de la Fraternité Saint-Pie X. Ce fut le cas lors de la fondation de la Fraternité Saint-Pierre, l'Institut saint Philippe Néri, la Fraternité Saint-Jean, le séminaire Mater Ecclesiae et dernièrement l'Institut du Bon Pasteur qui ont tous été fondés par des anciens de la Fraternité Saint-Pie X entraînant des divisions en elle ; de même le Barroux, Chéméré, Campos sont des fondations d'anciens alliés dont les ralliements se sont accompagnés de nouvelles divisions dans le front autrefois uni de la Tradition.

Ce n'est donc pas une multiplication par addition mais par division.

Et comme nous venons de le montrer - preuves à l'appui - cet abandon de la Fraternité Saint-Pie X suppose chez ceux qui la quittent l'acceptation progressive et manifeste des erreurs conciliaires et liturgiques. Cette volonté de division était déjà d'ailleurs clairement exprimée par feu **Mgr Decourtray** le 4 décembre 1988 :

*Si **Mgr Lefebvre** avait confirmé la signature donnée le 5 mai au protocole d'accord, il aurait fait la preuve qu'il était disposé à accueillir tout le concile Vatican II en même temps que l'autorité du pape actuel et des évêques locaux qui lui sont unis. En réalité, si Mgr Lefebvre n'a*

pas accepté le protocole qui lui était proposé, c'est précisément qu'il a compris soudain sa signification réelle. « Ils voulaient nous tromper », a-t-il dit équivalement. Cela signifiait : « Ils voulaient nous faire accepter le concile ».

Progresser dans la fidélité au concile. Discours d'introduction du cardinal Decourtray à l'assemblée de l'épiscopat à Lourdes », La Documentation catholique 1973,

De même, « Au lendemain de l'accord des prêtres de Campos a paru un entretien (Radio-Vatican) avec le théologien de la maison pontificale, le **Père Georges Cottier**, O.P., dans lequel celui-ci exprimait qu'il était insuffisant que les prêtres de Campos reconnaissent la validité de la nouvelle messe, mais que l'on devait les amener à la célébrer :

Nous devons nous attendre peu à peu à d'autres actes de rapprochement : par exemple, la participation à des concélébrations dans le rite réformé. Mais il faut encore faire preuve de patience. Il est essentiel que leurs cours ne s'y refusent pas plus longtemps. L'unité retrouvée au sein de l'Eglise renferme en elle-même une dynamique interne qui portera ses fruits.

Nouvelles de Chrétienté n°73, Mars-Avril 2002, p. 4

On pourrait citer encore l'avis autorisé de la revue de *La Documentation catholique* dans sa traduction française présentant le document de fondation de l'Institut du Bon Pasteur :

L'Institut du Bon Pasteur qui a pour vocation d'accueillir dans l'Eglise catholique des prêtres issus de la fraternité Saint-Pie X, schismatique. .

.Enfin, il est à noter que pour ces instituts qui se séparent du vaisseau amiral, cela s'accompagne d'un éloignement de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X voire d'une condamnation de celle-ci .

D'un glissement doctrinal à la confusion dans les esprits

Cédant sur la doctrine, les instituts *Ecclesia Dei* se sont cramponnés sur la question liturgique en la vidant de son aspect profondément doctrinal. En avalisant la valeur et la légitimité de la nouvelle messe, en occultant les erreurs du magistère actuel, ces instituts ont changé la perspective du combat de la Tradition. Il ne s'agit plus pour ces derniers ni de soutenir la messe de saint Pie V en condamnant la nouvelle messe, ni de combattre les erreurs modernes prêchées par la Rome actuelle pour prêcher la foi de toujours. Il s'agit uniquement de manifester la plus grande richesse doctrinale et liturgique de la messe tridentine.

Le déplacement d'accent n'est pas petit. Et cela explique sans doute une confusion si présente aujourd'hui dans nos milieux, celle de limiter le combat de la Tradition à celui de la messe comme si l'on devait s'en satisfaire et ne pas exiger la foi de toujours avec la messe de toujours . C'est pourquoi nous pensons que c'est aujourd'hui, peut-être plus qu'avant, que nous payons les fruits amers de cette division de 1988.

Dès lors qu'ils admettent la fausse liberté religieuse, conclut Mgr Lefebvre, (.) le faux œcuménisme (.) la réforme liturgique (.) ils contribuent officiellement à la révolution dans l'Eglise, et à sa destruction.

Itinéraire spirituel, Fideliter, p. 10-11

La porte ouverte à la mondanité

Parmi ces fruits qu'on est en droit d'attendre, la mondanité ne nous semble pas exempte. Psychologiquement, l'habitude du compromis intellectuel mène naturellement au compromis moral.

A force de céder sur des points de doctrine jugés secondaires, l'âme prend l'habitude de céder sur des points de morale jugés secondaires.

Des sacrements douteux ?

Curieusement, la validité de certains sacrements donnés par les prêtres desdits instituts est rarement remise en cause. Pourtant, si l'on tient compte que :

1. les sacrements d'extrême-onction et de confirmation sont douteusement valides si l'huile utilisée n'est pas de l'huile d'olive,
2. cette huile est consacrée par l'évêque,
3. ces instituts n'ont pas d'évêque traditionnel et qu'ils sont à la merci d'évêques pouvant utiliser de l'huile autre que l'huile d'olive ;

Qu'en est-il alors de l'extrême-onction qu'ils confèrent avec ces huiles ? » demande l'abbé Céliar.

L'Eglise déchirée, Fideliter, 1994, p. 44. Ouvrage au demeurant fort instructif.

Ces instituts usent-ils avec certitude d'une véritable huile d'olive ? De la réponse à cette question dépend la certitude de la validité de leurs sacrements d'extrême-onction et de confirmation.

Le diable porte pierre

Tout ce réquisitoire, pour être fondé, n'en est pas moins sévère. Sans aucun doute y a-t-il de nombreuses âmes de bonne foi, pieuses, mortifiées, surnaturelles dans ces instituts. Peut-être d'ailleurs que des âmes, n'osant franchir le seuil de chapelles affublées du caractère injuste de schismatique, ont ainsi trouvé le chemin d'une vie chrétienne plus fervente, plus riche liturgiquement et doctrinalement dans ces instituts. Nous ne voulons et ne pouvons pas le nier. De même, ces instituts sont parfois l'occasion pour des prêtres et fidèles de découvrir le combat de la Tradition et d'arriver finalement jusqu'à la Fraternité Saint-Pie X mais ceci malgré l'orientation générale de ces instituts qui conduisent à l'assimilation des principes conciliaires.

De plus, comme l'enseigne le principe de morale rappelé par l'Apôtre : « *Ne faisons pas le mal pour qu'il advienne du bien* ». La fin ne justifie pas les moyens. C'est pourquoi le bien réel qui se fait dans ces instituts ne saurait justifier leur ralliement aux erreurs conciliaires .

Au contraire, nous pensons que si ces prêtres et fidèles de bonne foi étaient (restés) fidèles au vrai combat sans se décourager, leur efficacité apostolique en serait décuplée. Doctrinalement et spirituellement parlant, ils n'auraient pas ce danger pour leur foi. Spirituellement parlant, ils ne baigneraient pas dans ce climat propice à la mondanité. Pratiquement parlant, ils n'auraient pas la difficulté liée à la mauvaise volonté de la plupart des évêques.

Du cœur, Rodrigue !

Pour clore ce chapitre douloureux, terminons par une question d'honneur, ou si l'on préfère, de cour. Il y a 20 ans, **Mgr Lefebvre, dont la vie ne fut qu'un écho fidèle de la Tradition de l'Eglise**, fut condamné pour le motif de n'avoir pas respecté cette même Tradition .

Avec lui, c'est toute la Tradition de l'Eglise qui fut excommuniée, l'enseignement constant de l'Eglise et, au-delà tous ces prêtres et fidèles qui ont si bien mérité de l'Eglise en ces années troublées.

Il doit être également évident, précise M. l'abbé de Cacqueray, pour tous ceux qui savent quelle est la bataille de Monseigneur Lefebvre, que la justice la plus élémentaire interdit de nouer "des accords" si la mémoire de celui à qui nous devons tout - autant qu'il est possible de tout devoir à un homme - n'a pas été lavée des injustices et des peines subies. L'existence même de la commission Ecclesia Dei, dressée sur la condamnation de nos évêques, qui regroupe ceux "qui ont abandonné le mouvement de Monseigneur Lefebvre" (interview du car-

dinal Castrillón Hoyos, 06.08.2007) se trouve viciée dès l'origine. Accepter d'en être est une gifle à la mémoire d'une personne qui nous est sacrée. Ce n'est point là affaire de susceptibilité. Chacun peut comprendre que nous serions, tout au contraire, des fils bien indignes et bien ingrats, et que nous pêcherions gravement contre l'honneur et contre la piété filiale, si nous admettions une régularisation canonique de notre situation sans plus nous soucier de notre fondateur. L'origine même de cette commission pontificale, comme sa dénomination invitant textuellement les fidèles à s'affranchir du combat des seuls évêques qui ont osé se lever pour défendre la doctrine traditionnelle, nous est odieuse et suffit à la discréditer à nos yeux.

Lettre aux amis et bienfaiteurs n°71, décembre 2007, p. 21.

Comment par le fait, pourrions-nous nous entendre avec ces ralliés qui, non contents de s'unir à la Rome qui a condamné la Tradition se rallie à cette condamnation même ?

Abbé François-Marie Chautard in **Le Chardonnet n° 239** de juin 2008

Notes de bas de page

1. Deux exceptions à notre connaissance. La première vient de L'IBP qui, par une logique qui nous laisse songeur, adopte la légitimité et la valeur de la nouvelle messe tout en faisant sienne la critique de celle-ci. La seconde vient de **Renaissance catholique** à travers la réédition du *Bref examen critique*, Renaissance catholique dont nous avons peine à comprendre la cohérence puisque ce mouvement n'hésite pas à inviter à des adorations du Saint-Sacrement dans des églises où les hosties sont consacrées à une messe que le *Bref examen* critique qualifie de douteusement valide.[↔]
2. A noter que Mgr Rifan eut l'impudence de déclarer qu'il avait simulé cette concélébration. Cela en dit long sur le courage et l'honnêteté d'un tel évêque. De plus, et à propos des instituts ralliés après les sacres, comme Campos ou l'IBP qui se basent non sur un changement de Rome en 1988 mais à la fin du règne de **Jean-Paul II** ou au début de celui de **Benoît XVI**, le raisonnement reste fondamentalement le même : on peut maintenant faire confiance à Rome. L'évolution rapide de ce instituts (mentionnée dans cet article) ou la stabilité des idées modernistes à Rome (cf. article suivant) démontre l'irréalisme d'un tel jugement.[↔]
3. « *Qu'il s'agisse de la valeur et de la sainteté des anciens et des nouveaux livres [liturgiques], un clerc adhérant à l'usage ancien ou nouveau ne pourrait se dire pleinement catholique s'il laissait subsister une ambiguïté sur ses convictions intimes en ces matières* » **abbé Pierre-Olivier**, « Accueillir le Motu proprio » dans *Sedes Sapientiae*, n°101, automne 2007, p. 28. On aimerait demander à cet abbé ce que signifie pour lui être non pleinement catholique. Comprendons nous bien. Que celui qui n'a jamais commis d'écart de plume leur jette le premier calame. Il s'agit pas de cela ici mais de montrer que ce ne sont justement pas des écarts de plume mais le résultat d'une position pratique.[↔]
4. « *Je ne crois pas que célébrer la messe selon le nouvel ordo puisse en soi constituer un désordre moral objectif* » (intervention sur **Le Forum catholique** du 13/11/2006). Mgr Lefebvre disait exactement le contraire : « La nouvelle messe conduit au péché contre la foi, et c'est un des péchés les plus graves, les plus dangereux (.). Autant conclure qu'une personne qui serait consciente et avertie du danger de cette messe, et qui s'y rendrait, ferait certainement au moins un péché véniel. Pourquoi, me direz-vous, pourquoi ne dites-vous pas un péché grave ? Parce que je pense qu'une seule assistance à cette messe ne constitue pas un danger prochain. Je pense que le danger devient grave et par conséquent devient sujet d'un péché grave par la répétition. (...) Le péché devient grave si une personne consciente et avertie y va quand même régulièrement et dit : "Moi cela m'est égal, oh, moi je ne crains pas pour ma foi.", alors qu'elle sait parfaitement que c'est dangereux » (Mgr Lefebvre, *La messe de toujours*, textes réunis par l'abbé Troadec, Clovis, 2005, p. 396-397).[↔]
5. « *Ce Novus Ordo Missae reste un rite légitime de l'Eglise catholique romaine* » (**Valeurs actuelles** n°3653, 1 décembre 2006). Tellement légitime que l'abbé n'hésita pas ni à animer de sa voix puissante la messe de funérailles de **P.Pujo** célébrée dans le nouveau rite ni à prêcher à

- celle-ci. L'abbé a sans doute oublié ce propos de Mgr Lefebvre : « nous refusons de dire qu'elle [la nouvelle messe] est légitime » (*Communicantes*, août 1985).[↔]
6. *Le Mascaret* n° 290 (novembre 2007), p. 6-7.[↔]
 7. **Abbé Christophe Héry** dans *Le Mascaret* n° 281 (juillet-août 2006), p. 6-7. A renfort de citations tronquées, notre abbé essaye de prouver que Benoît XVI donne une lecture de **Dignitatis humanae** conforme à la Tradition. Pour reprendre l'expression de M. **l'abbé Célier**, « Il n'est plus question pour [lui] de chercher à interpréter *Dignitatis humanae* dans le sens de la Tradition, mais plutôt de chercher à interpréter la Tradition dans le sens de *Dignitatis humanae* (*L'Eglise déchirée, Fideliter*, 1994, p. 68). En réalité, le récent Discours à l'ONU du 18 avril 2008 (où on lit que le principe de la liberté religieuse vise « à obtenir la liberté pour tout croyant » et que « la pleine garantie de la liberté religieuse ne peut pas être limitée au libre exercice du culte, mais doit prendre en considération la dimension publique de la religion ») dissipe toute illusion.[↔]
 8. « le pape rend ainsi à l'Eglise catholique romaine, après tant d'humiliations subies, sa place unique d'épouse du Christ Jésus (.) *Deo gratias, l'interprétation authentique du Concile a bel et bien commencé (.) Ainsi, les orthodoxes constituent de véritables églises particulières toujours* », « Réponse à des questions (Document de la Sacrée congrégation pour la doctrine de la foi du 29 juin 2007) » dans Blog de **l'abbé Philippe Laguérie** du 25 juillet 2007.[↔]
 9. Revue *Wdroze*, janvier 1999 cité dans *Le combat de la foi* n°127, 1 septembre 1999, p.7. Plus récemment, « lorsque la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X a publié en 2004 une étude de 45 p. intitulée *De l'œcuménisme à l'apostasie silencieuse, cosignée par nos quatre évêques, le district de France de la FSSP y a répondu par une critique de 100 p. (.) justifiant les 25 ans d'œcuménisme de Jean-Paul II, y compris Assise* » (**abbé P. François**, *Bulletin du prieuré Marie Reine*, déc. 2006).[↔]
 10. Comme le disait justement **l'abbé de Tanouärn** le 1 avril 2008 sur le forum catholique en parlant de la Fraternité Saint-Pie X : « si l'instrument est si efficace, c'est qu'il n'est pas lié à la hiérarchie catholique officielle ». Quant à l'IBP, **le cardinal Ricard** dans *La Croix* du 11 septembre 2005, rappelait « que pour ce qui est de l'apostolat, ils dépendent de l'évêque diocésain, et ils sont obligés d'avoir l'accord de l'évêque diocésain pour toute implantation dans un diocèse ».[↔]
 11. Cf. pour les documents, *Fideliter* n°132, septembre-octobre 1999.[↔]
 12. DC n°2367, p. 970. c'est aussi le point de vue de **l'abbé Ribeton**, supérieur du district de France de la FSSP pour qui celle-ci est un pont entre la FSSPX et l'Eglise (intervention sur Le Forum catholique du 13/11/2006). Un petit exemple très concret illustrera cette « bonne volonté épiscopale ». **L'Institut du Christ-Roi** s'est installé à Libreville (Gabon) à 100 mètres de notre mission saint Pie X. Comme si l'évêque ne pouvait pas leur donner une paroisse plus éloignée et comme si l'Afrique n'était pas assez grande et dépourvue de prêtres pour ne pas tomber dans un esprit de concurrence mesquine ![↔]
 13. « En 1984, **Dom Gérard** a été appelé à une rencontre avec le président de la Confédération bénédictine, à Florence, en Italie. Là, on lui a proposé de recevoir les approbations de Rome pour la vie monastique et pour la messe traditionnelle, si, en échange, il acceptait de ne plus aller à Ecône. A son retour, Dom Gérard en a parlé à la communauté qui lui a répondu que cette proposition était une trahison, et que lui n'était pas un traître (.) Quatre ans plus tard (.) Dom Gérard a reçu le **cardinal Mayer** qui est rapidement venu au Barroux proposer un accord après le refus de Monseigneur Lefebvre de continuer les négociations. Pour faire un accord avec Rome, le Barroux devait s'éloigner de Monseigneur Lefebvre. La même proposition qu'en 1984, néanmoins avec une réponse différente de Dom Gérard. Cette fois, la mitre et la crosse de l'abbé étaient en jeu. Rome savait séduire pour gagner. Et la trahison arriva » (**Dom Laurence Fleischman** osb, *Les marques de la souffrance : paroles d'un fils de Dom Gérard*). Dans le même esprit, il suffit de relire le Motu proprio *Ecclesia Dei afdicta* tout imprégné de cet esprit.[↔]
 14. Citons pour mémoire, l'article de **M.l'abbé de Montjoye**, (desservant actuel de l'église Saint-André-Saint-Maurice de Charenton) « Peut-on assister à la messe et recevoir les sacrements d'un

- prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X ? » dans la revue *Tu es Petrus* (bulletin des amis de la FSSP) n°82 (2002, p. 18-38), qui s'évertuait à montrer que les prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie-X donnaient des sacrements sacrilèges.[↔]
15. Dernièrement **M. l'abbé Aulagnier** (dans *Item*, Un regard sur le monde politique et religieux au 22 février 2008, n° 160) s'en prenait à la phrase suivante de **M. l'abbé Bourrat** (dans **Le Chardonnet n°235**) dont voici la teneur condamnable : « La défense de la foi catholique ne peut se limiter, sous peine d'échec à plus ou moins loin terme, à la seule défense de la messe traditionnelle ». C'est pourtant ce que rappelait Mgr Lefebvre : « Ce n'est pas une petite chose qui nous oppose. Il ne suffit pas qu'on nous dise : « Vous pouvez dire la messe ancienne, mais il faut accepter cela [le Concile] ». Non, ce n'est pas que cela [la messe] qui nous oppose, c'est la doctrine. C'est clair. C'est ce qui est grave chez dom Gérard et c'est ce qui l'a perdu. Dom Gérard n'a toujours vu que la liturgie et la vie monastique. Il ne voit pas clairement les problèmes théologiques du Concile, de la liberté religieuse. Il ne voit pas la malice de ces erreurs » - Mgr Lefebvre, « Je poserai mes conditions à une reprise éventuelle des colloques avec Rome » dans *Fideliter* n° 66 (septembre-octobre 1988), p. 12-14.[↔]
 16. Excepté Campos avec **Mgr Rifan**.[↔]
 17. Pour donner un exemple plus fort, ce n'est parce que des païens peuvent être fort serviables qu'il est bon d'être païen.[↔]
 18. « A la racine de cet acte schismatique, on trouve une notion incomplète et contradictoire de la Tradition. Incomplète parce qu'elle ne tient pas suffisamment compte du caractère vivant de la Tradition. » (Ecclesia Dei Adflicta du 2/7/1988).[↔]
 19. Nous sommes conscients de ne pas avoir ici répondu à l'objection classique du schisme et de l'excommunication. Ces objections ont été amplement réfutées pour ne pas y revenir. Nous renvoyons à ces ouvrages, en particulier celui publié par *Le courrier de Rome*, intitulé *La Tradition excommuniée*, 2001. De même, il y aurait beaucoup à dire sur la tactique révolutionnaire d'une Rome qui veut résoudre la question sur le plan pratique en renvoyant le problème doctrinal sur un terrain ambigu (comme l'expression équivoque d'« attitude critique positive envers le Concile »). Cf. *Le combat de la foi* n°135.[↔]